Commission d'appel de l'immigration—Loi

LA LOI SUR LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE MEMBRES TEMPORAIRES

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose: Que le bill C-197, tendant à modifier la loi sur la Commission d'appel de l'immigration, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Andras propose: Que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, les leaders des divers partis se sont entendus pour faire subir au bill la troisième lecture ce soir. Je ne veux pas abuser de l'amabilité et de la bonté de la Chambre, mais je pense bien que dans les cinq ou six minutes qui vont suivre, je devrais pouvoir lui faire part, ainsi qu'aux Canadiens, de certaines opinions qui ont cours dans notre parti en ce moment.

Depuis 20 ou 25 ans, j'ai observé l'évolution du Canada. Il m'apparaît que le pays a progressé à cause de l'arrivée d'immigrants, quels qu'aient été leur couleur, leur race, leur culture, leurs talents ou leur manque de talent, leur instruction ou leur manque d'instruction. Je pense que c'est grâce à leur diversité que le Canada grandit, s'affermit et fait l'envie de beaucoup d'autres pays.

Nous avons vu que les gens qui viennent au Canada—et je ne le dis pas à la légère—respectent la morale du travail, alors que certains d'entre nous qui ont eu le privilège, l'honneur et la chance de naître ici, ne respectent plus ce principe sur lequel s'est édifié notre pays. Nous avons vu que ces personnes sont venues ici parce qu'elles croyaient trouver une occasion de travailler et de contribuer à la croissance du pays. Cela est arrivé. Je l'ai constaté moimême à Hamilton, ma propre ville. Je ne mentionnerai pas telle ou telle nationalité. La même chose se passe à Montréal, à Winnipeg, à Vancouver, partout au pays. Nous avons vu que notre pays allait atteindre sa véritable destinée grâce à l'apport de ce grand nombre de personnes qui sont venues ici depuis 20 ans.

Pour en venir à l'essentiel du projet de loi, en raison des avantages offerts à ces immigrants, certains immigrants, venus au pays par des moyens détournés, se retrouvent maintenant en difficulté. Apparemment, le bill C-197 aidera ces personnes. D'après les réponses que le ministre a faites aux questions que nous lui avons posées en comité, il semble qu'il se montrera indulgent pour aider ces personnes dont certaines sont ici depuis des années. Je parle de celles qui sont entrées par la porte de service, dans l'illégalité. Je crois qu'elles ont réussi, cela ne fait aucun doute. Je ne parle pas des indésirables comme Xaviera Hollander. Je parle de ceux et celles qui ont voulu devenir membres de notre société multiculturelle, de la mosaïque canadienne. J'espère donc que le ministre, selon les promesses qu'il nous a faites, n'insistera pas-et je ne pense pas que cela soit opportun-pour montrer qu'il est suffisamment intéressé à encourager ces personnes à venir s'inscrire comme l'exige le projet de loi et qu'on se montrera indulgent à leur égard.

Je sais que quelques représentants de certains groupes, de Montréal surtout, doutent de la sincérité du gouvernement ou du ministre.

M. Prud'homme: A tort.

M. Alexander: Puis-je vous faire respectueusement observer que je crois avoir raison. Je connais le ministre. Nous avons nos petits différends de temps à autre à la Chambre et nous continuerons d'en avoir, mais je ne puis pas douter de sa sincérité à ce sujet après l'interrogatoire serré que lui ont fait subir tous les députés.

(2140)

J'espère que le ministre ne me trahit pas car dans ce cas, les diables seront déchaînés comme cela se produit généra-lement entre lui et moi. Que tous ceux qui hésitent à se présenter, qui craignent de le faire, sachent que nous, représentants de l'opposition officielle, surveilleront l'attitude du gouvernement et du ministre dans ce domaine. Je tiens à leur dire de se présenter et de s'inscrire. Laissons-les profiter de cette dernière chance.

Certaines personnes s'inquiétaient de la qualité des membres temporaires de la Commission, et je pense qu'ils avaient raison de le faire. Certains craignaient qu'il n'y ait pas un nombre suffisant de juristes avec les aptitudes nécessaires pour interpréter les précédents judiciaires. Nous étions sur le point de proposer un amendement, mais le ministre a pu encore une fois convaincre les membres du comité permanent qu'il penserait à cette question, qu'il y aurait un nombre suffisant de juristes, mais il ne voulait pas qu'on lui force la main.

J'espère qu'il veillera également à ce qu'un certain contexte juridique soit fourni par des avocats qui peuvent contribuer par leur sagesse et leurs connaissances approfondies à cette question très difficile, tout en faisant preuve de la compassion nécessaire et en comprenant qu'ils s'adressent à des êtres humains qui auront recours aux procédures judiciaires pour profiter de cette dernière chance.

Au comité, les membres s'inquiétaient de la façon dont nous communiquerions avec les personnes qui vivent dans la clandestinité. Cela est un cas dans lequel tous les députés insisteraient sur la nécessité d'avoir recours à un publicité massive, soit par la radio, la télévision, soit par la presse ethnique. Les chefs des groupes culturels et les chefs communautaires devront y participer. Il faudra procéder à une publicité massive, un peu comme cela s'est produit lorsque le ministre a restreint, le 3 novembre dernier, les exigences relatives à la nécessité des permis de travail après le 1er janvier.

C'est un bill qui ne nous pose pas beaucoup de problèmes. Tout le monde est d'accord avec tout le monde. Je demande au ministre de convaincre le président du Conseil du Trésor (M. Drury) de la nécessité de cette publicité. Je vois que le ministre approuve de la tête. J'espère qu'il pourra nous dire que cette question aura la priorité.

Une fois que ces gens seront sortis de l'ombre nous devrons nous attacher à créer des services d'immigration. Nous avons totalement omis de nous adresser aux personnes de tous âges et de toutes nationalités, de les informer et de les instruire de notre mode de vie canadien. Certains n'aimeront peut-être pas l'expression mais des services d'immigration sont indispensables à l'intégration de ces gens dans notre société. Certains préfèrent conserver leur culture ce qui est compréhensible. A ce sujet je crois savoir que, sur la base des travaux de M^{me} Frieda Hawkins, le secrétaire d'État (M. Faulkner) a entrepris une étude.